



Arras, le 29 octobre 2020

David BLOTHIAUX

Alexandra DEHOUCK

Maxime VASSEUR

Co-secrétaires départementaux

A

Monsieur le Directeur Académique

Objet : reprise scolaire du 2 novembre 2020

Monsieur le Directeur académique,

L'assassinat ignoble de notre collègue Samuel Paty la veille des vacances d'automne a suscité une émotion et une indignation partagées. Le retour des personnels et des élèves dans les établissements doit être particulièrement préparé dans le respect du plan vigipirate « urgence attentat », afin d'assurer la sécurité des personnels, des élèves et des familles dans et aux abords des écoles. Le Ministère a proposé une organisation en trois étapes : un temps des personnels sans les élèves, un temps d'accueil dans la classe, puis un temps de recueillement. Les personnels ne pourront se préparer à cette reprise qu'à partir du lundi 2 novembre. Les modalités d'accueil des élèves durant le premier temps doivent être clarifiées très rapidement, l'adaptation aux élèves des écoles maternelles et élémentaires doit être prise en compte, la minute de silence n'est pas nécessairement adaptée à tous les âges, la présence des élus dans les écoles ne doit pas être imposée... Cette journée du lundi 2 novembre que nous prévoyons bien difficile et émouvante, dans un contexte à la fois sanitaire et terroriste très anxiogène, doit se dérouler dans un climat serein et professionnel. Ce que nos collègues ne sauront créer qu'en ayant suffisamment de temps pour s'informer et préparer, avec une attention particulière pour la direction d'école, qui ne doit pas voir ses tâches s'alourdir davantage. Une organisation trop rigide et imposée ne serait pas de nature à tenir cet objectif. Nous vous sollicitons pour que la confiance donnée aux enseignants, par leur liberté pédagogique reconnue, soit assurée dans les communications à venir.

Le Président de la République a annoncé le 28 octobre la mise en place d'un nouveau confinement, au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Dans le contexte sanitaire exceptionnel que nous vivons, et qui ne cesse de se dégrader au fil des jours, nous demandons pendant la période de confinement/déconfinement :

- que l'ensemble des réunions puissent avoir lieu en distanciel si le report est impossible,
- que les formations et animations pédagogiques (dont les constellations) soient annulées,
- que les entretiens PPCR puissent avoir lieu en fonction du rendez-vous posé par les collègues concernés.

Lors de notre audience du vendredi 16 octobre 2020, nous vous avons alerté sur la dangerosité des masques en tissus, de la marque *Dim*, fournis aux personnels. Depuis, le Ministère de l'Education Nationale a indiqué vouloir suspendre l'usage de ces masques et prévoir la distribution de nouveaux modèles conformes. Nous demandons que des masques chirurgicaux soient fournis à tous les personnels. Nous souhaiterions donc connaître les modalités de leur distribution avant la reprise du 2 novembre.

Par ailleurs, une décision du Conseil d'Etat du 15 octobre 2020 a suspendu les dispositions du décret du 29 août 2020 qui avait restreint les critères des personnes dites vulnérables. En l'absence d'une nouvelle décision du Gouvernement, la liste des onze critères du décret du 5 mai 2020 s'applique à nouveau. Pourriez-vous nous indiquer comment vous allez informer les personnels vulnérables concernés de leur possibilité d'assurer leur travail à distance ou de bénéficier d'autorisation spéciale d'absence ?

Enfin, pour préparer cette reprise des vacances d'automne dans ce nouveau contexte, la rentrée des élèves doit être repoussée au mardi 3 novembre dans les conditions prévues pour rendre hommage à Samuel Paty et permettre aux équipes de se préparer au nouveau protocole sanitaire et aux nouvelles mesures de sécurité. Notre syndicat s'adresse en ce sens au Ministre.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat du
SNUipp-FSU Pas-de-Calais